

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° II-CF763

présenté par

M. Causse, M. Perea, M. Besson-Moreau, M. Haury, Mme Krimi, Mme Le Feu, M. Vignal,
M. Buchou, Mme Vanceunebrock, Mme Hammerer, M. Claireaux et M. Travert

AVANT L'ARTICLE 42

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.